
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220707-109-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

N° 109/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1^{er} juillet 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 13 juillet 2022

Objet de la délibération :

Nouvelle candidature LEADER
2023-2027

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	86

Résultat du vote	
- Pour :	86
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le sept juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Jean-Marie DONEY à Philippe MARECHAL, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Bernard HUOT-MARCHAND à Maxime GROSHENRY, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Romuald MAUGAIN à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN

Procuration

Laurence BREUILLON par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Gérard MOUGIN par Pierre PROST

Excusé(e)

Henri BARBET, Alexandre COULET, Olivier DARD, Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Serge MONNET, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Issu du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. Il donne aux territoire un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité grâce à une méthode ascendante. Au sein du territoire Loue Lison, la programmation LEADER 2014-2022 permet de soutenir une trentaine de projets d'acteurs privés et publics dans des domaines aussi variés que la rénovation du patrimoine bâti, le développement du secteur sylvicole ou encore l'éducation à l'environnement. Alors que cette programmation se termine, il est temps pour la CCLL, structure porteuse du GAL Loue Lison, de se positionner sur une nouvelle candidature LEADER 2023-2027.

La CCLL s'était déjà positionnée en faveur de cette nouvelle candidature lors du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021, par le biais d'une délibération de principe. Le Président avait rappelé que la CCLL ne s'engagerait réellement dans cette programmation que si les orientations inscrites dans l'Appel à candidature diffusé en janvier convergent avec la politique de la CCLL.

Les orientations inscrites étant liées à la politique de la CCLL, la présente délibération approuve donc la délibération de principe ; la CCLL s'engage donc à devenir GAL et à mettre en œuvre la stratégie du GAL.

Le dossier de candidature doit être envoyé à la Région au plus tard le 29 juillet. Après quelques réunions de concertation, une stratégie a été établie avec les acteurs présents et les membres du comité de programmation actuel. Ainsi, le choix pour cette nouvelle candidature s'est porté sur 4 thématiques, à savoir :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en favorisant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires,
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères,
- Développer l'économie de proximité,
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De candidater à la prochaine programmation LEADER 2023-2027 ;
- D'approuver la délibération de principe n°153/21 du 4 novembre 2021 ;
- D'approuver la stratégie retenue pour cette candidature ;
- D'être structure porteuse du GAL et de mettre en œuvre la stratégie du GAL ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs au projet ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220707-109-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

